Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation



3231 - Bibliothèques

Répartition de subventions pour les bibliothèques publiques

Rapport n° CP/2016/122

Service gestionnaire:

K3 - Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin

Résumé:

Le présent rapport a pour objet l'attribution d'aides départementales aux communes et communautés de communes, en application du dispositif Territoires de Lecture 2010-2020 adopté par le Conseil Général le 26 octobre 2009, dont l'objectif est de promouvoir la création d'un réseau de bibliothèques et médiathèques municipales et intercommunales. Les projets sont inscrits dans les contrats de territoire.

Création du fonds initial des bibliothèques et médiathèques municipales :

Les communes de moins de 10 000 habitants peuvent bénéficier de subventions à hauteur de 15 % du montant subventionnable H.T., pour l'acquisition des premières collections de documents imprimés, audiovisuels et multimédias, pendant 3 ans.

Une bonification de 10 % peut s'ajouter si le projet se situe sur un territoire prioritaire, pour les médiathèques municipales.

Un dossier est concerné : HERRLISHEIM 3^{ème} tranche 2015.

Construction et amélioration des locaux des points-lecture et équipements socioéducatifs des collectivités :

Les communes de moins de 10 000 habitants peuvent bénéficier de subventions à hauteur de 15 % du montant subventionnable H.T. dans la limite d'un plafond de 1 770 € H.T. par m². Des bonifications peuvent s'ajouter, si le projet se situe sur un territoire prioritaire (+ 10 %), et/ou s'il s'inscrit dans une démarche d'économie d'énergie (+ 10 %).

La commune de Blienschwiller engage d'importants travaux de restructuration de la Maison DAMASE en vue de la création d'un point-lecture et d'équipements socio-éducatifs, pour un coût global hors taxes de 568 855 €.

En application des modalités d'intervention adoptées par le Conseil Départemental dans le cadre du guide de référence applicable aux contrats de territoire de 2^{ème} génération (taux de subvention de 32 %), le financement départemental représente 180 433,60 €. Il englobe deux thématiques inscrites au Contrat de Territoire de Barr-Bernstein (2011-2016) : Construction et amélioration des locaux des bibliothèques municipales et équipements socio-éducatifs des collectivités.

Il a été réparti de manière suivante entre les deux modes d'action concernés :

- Construction et amélioration des locaux des points-lecture municipaux : 92 655,04 € ;
- Equipements socio-éducatifs des collectivités : 87 778,56 €.

Tous les dossiers sont conformes à la programmation prévue dans les contrats de territoires correspondants.

En application de la délibération du Conseil départemental du 6 juillet 2015 relative à la révision de la politique de contractualisation avec les communes et leurs groupements, une

décote de 20 % est appliquée sur les subventions relatives aux dossiers non déposés ou incomplets avant le 6 juillet et restant à engager.

Les propositions ont été soumises pour avis aux commissions territoriales concernées.

Ces subventions émargent aux AP suivantes :

AP G 2016/1 « Subventions Bibliothèques »

Montant de l'AP : 530 000 €

Montant disponible sur l'AP : 530 000 €

Crédits proposés : 97 596,04 €

AP R2016/1 « Equipements sportifs et socio-éducatifs CT »

Montant de l'AP : 9 200 000 €

Montant disponible sur l'AP : 9 200 000 €

Crédits proposés : 87 778,56 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 185 374,60 € aux communes figurant aux tableaux annexés, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental (notamment les articles 1.5 et 1.7), selon la répartition suivante :

- 180 433,60 € à la commune de Blienschwiller pour les travaux de restructuration de la Maison DAMASE, en vue de la création d'un point-lecture et d'équipements socioéducatifs. Ces sommes seront imputées sur les lignes de crédits comme suit :
- . construction et amélioration des locaux des points-lecture : 92 655,04 € (mode d'action 3231 Bibliothèques - ligne de crédit 41787/Autorisation de programme G 2016 Subventions bibliothèques - Programme SUBIBLIO)
- . équipements socio-éducatifs des collectivités : 87 778,56 € (mode d'action 3314 - ligne de crédit 41803/Autorisation de programme R 2016 Equipement sportif socio-éducatifs communes - Programme EQUIPSPOR)

- 4 941 € à la commune de Herrlisheim. (mode d'action 3231 Bibliothèques - ligne de crédit 41788/Autorisation de programme G 2016 Equipement biblio - Programme SUBIBLIO). En application de la délibération du Conseil départemental du 6 juillet 2015, relative à la révision de la politique de contractualisation avec les communes et

leurs groupements, une décote de 20% est appliquée sur les dossiers non déposés ou incomplets avant le 6 juillet 2015 et restant à engager.

Strasbourg, le 21/03/16

Le Président,

Frédéric BIERRY